



FICHE SIGNALÉTIQUE

B-P No. 1 Brightner™

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom de le produit :	B-P No. 1 Brightner
Usage du produit :	Nettoyant.
Fabricant/fournisseur :	Bradford Derustit Corp. 21660 Waterford Dr. Yorba Linda, CA 92887
Numéro de telephone :	1-877-899-5315
International:	1-503-691-9721
Numéro de téléphone d'urgence :	1-877-899-5315
International:	1-703-527-3887 (collect)
Date de la preparation :	Février 3, 2010

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

DESCRIPTION GÉNÉRAL DES RISQUES

DANGER

TOXIQUE PAR INHALATION. MATÉRIEL CORROSIF. PROVOQUE DES BRÛLURES.

Effets potentiels sur la santé : Voir la section 11 pour plus d'information.

Voies d'exposition : Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.

Yeux : Provoque des brûlures.

Peau : Toxique par contact avec la peau. Provoque des brûlures.

Ingestion : Provoque des brûlures. Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation : Toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.

Effets chroniques : Le contact avec la peau répété ou prolongé pourrait assécher la peau et causer de l'irritation.

Signes et symptômes : Brûlures sévères dans les yeux. Rougeur. Douleur. Cloques. Brûlures sévères dans la peau.

Conditions médicales aggravées par exposition : Étant donné ses propriétés irritantes, ce produit peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau et du système respiratoire.

Organes cibles : Le peau, les yeux, appareil gastro-intestinal, les voies respiratoires.

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

Ce produit est qualifié de chimiquement dangereux selon la définition de NOM-018-STPS-2000.

Effets potentiels sur l'environnement : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Voir la section 12 pour plus d'information.

Section 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Numéro de ONU	S / I / R / Spécial*	Numéro CAS	Pd. %
Acide phosphorique	ONU1805	3/0/0	7664-38-2	5 - 10
Acide nitrique	ONU2032	4/0/0/OX	7697-37-2	
Thiourée ONU2811	1 - 5		3 - 7	
Pas disponible. 62-56-6				

* Par NOM-018-STPS-2000

Section 4 : PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux : En cas de contact aux yeux, rincez immédiatement à l'eau courante durant au moins 15 minutes. En cas de port de lentilles cornéennes, retirez celles-ci si facilement réalisable. Consultez immédiatement une autorité médicale.

Contact avec la peau : En cas de contact de la peau, rincez immédiatement à l'eau courante. Retirez les vêtements/souliers contaminés. Lavez les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consultez un médecin.

Inhalation : Si l'aspiration de gaz est faite, emmenez la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, donnez la réanimation artificielle. Si elle a de la difficulté à respirer, appliquez lui un masque à oxygène.

Ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS induire le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Avis aux médecins : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité : Ininflammable d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Produits extincteurs :

Moyens d'extinction appropriés : Poussière, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

Méthodes d'extinction inappropriées : Pas disponible.

Produits de combustion : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone, oxydes de l'azote, oxydes de phosphore, oxydes de soufre, vapeurs de l'acides.

Données sur l'explosibilité :

Sensibilité aux chocs : Pas disponible.

Sensibilité aux décharges électro-statiques : Pas disponible.

Protection pour les pompiers : Gardez le matériel en amont des flammes. Portez un habit pare feu complet incluant équipement de respiration (SCBA).

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Portez les protecteurs recommandés à la section 8. Isolez l'aire danger et n'y laissez pas pénétrer les personnes non protégées ou non requises.

Précautions environnementales : De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, égouts, fossés et cours d'eau. Pour prévenir la contamination de l'environnement, n'utilisez qu'un minimum d'eau.

Méthodes de contention : Contenez et/ou absorbez le déversement avec un matériau inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Méthodes de nettoyage : Pelletez le matériau et placez le dans un contenant de disposition.

Autre information : Pas disponible.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Lavez vous les mains avant de manger, boire ou de fumer.

Stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé. Conserve loin des chimiques incompatibles.

Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives d'exposition	Limites d'exposition	
Ingrédient	OSHA-	ACGIH-TLV
Acide phosphorique	1 mg/m ³	1 mg/m ³
Acide nitrique	2 ppm	2 ppm
Thiourée	Pas disponible.	Pas disponible.

Mesures d'ingénierie : Aérez/ventilez les lieux pour garder l'expositions aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.

Protection individuelle : Protection pour les yeux et le visage : Portez des lunettes de protection approuvées (correctement ajustées qui ne laissent pas passer la poussière ou les éclaboussures et résistantes aux produits chimiques) ainsi qu'une protection faciale (écran facial).

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protections convenables, incluant des bottes, housse de bottes, couvre-chaussure, etc., qui peuvent être appropriées.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Considérations sur l'hygiène générale : Manipulez selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Transparente.
Couleur :	Brun.
Odeur :	Piquant.
Seuil de l'odeur :	Pas disponible.
État physique :	Liquide.
pH:	1.9
Viscosité :	Pas disponible.
Point de congélation :	Pas disponible.
Point d'ébullition :	~ 102 °C (~ 215.6 °F)
Point d'éclair :	Pas disponible.
Taux d'évaporation :	1 (Eau = 1)
Seuil minimal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Seuil maximal d'inflammabilité :	Pas disponible.
Pression de vapeur :	24.4°C @21.1°C (76°F @70°F)
Densité de vapeur :	1 (Air = 1)
Poids spécifique :	1.05
Solubilité dans l'eau :	Complet.
Coefficient de répartition eau/huile :	Pas disponible.
Température d'auto-inflammabilité :	Pas disponible.
Pourcent volatil, Pd. % :	Pas disponible.
COV, Pd. % :	Pas disponible.

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable sous des conditions d'entreposage normales.

Conditions de réactivité : Chaleur. Matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Acide sulfurique. Agents réducteurs. Alcalis.

Produits de décomposition dangereux : Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone, oxydes de l'azote, oxydes de phosphore, oxydes de soufre, vapeurs de l'acides.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË

Analyse des ingrédients				
Ingrédient	IDLH	DL ₅₀ (orale)	CL ₅₀	
Acide phosphorique	1000 mg/m ³	1530 mg/kg, rat >	850 mg/m ³	1hr, rat
Acide nitrique	25 ppm	Pas disponible.	130 mg/m ³	4hrs, rat
Thiouree	Pas disponible	125 mg/kg, rat	Pas disponible.	

Yeux : Provoque des brûlures. Brûlures sévères dans les yeux.

Peau : Toxique par contact avec la peau. Provoque des brûlures. Rougeur. Douleur.

Cloques. Brûlures sévères dans la peau.

Ingestion : Provoque des brûlures. Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

Inhalation : Toxique par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires.

EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE

Organes cibles : Pas disponible.

Effets chroniques : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Cancérogénicité : Dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Ingrédient	Produits chimiques listés comme étant cancérogènes ou potentiellement cancérogènes.*
Acide phosphorique	Non listé.
Acide nitrique	Non listé.
Thiouree	N-2, CP65

* Voir la section 15 pour plus d'information.

Mutagénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets sur la reproduction : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Effets développementaux :

Téatogénicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Embriotoxicité : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Sensibilisation des voies respiratoires : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Sensibilisation de peau : N'est pas dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Matières toxicologiquement synergiques : Pas disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets écotoxicologiques : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité : Pas disponible.

Bioaccumulation / accumulation : Pas disponible.

Mobilité dans l'environnement : Pas disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination des résidus : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les normes locales, régionales, provinciales et de la réglementation fédérale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Appellation réglementaire en vertu du DOT UN3289, Liquide toxique, Corrosif, Inorganique, n.o.s. (Acide phosphorique, Acide nitrique, Thiouree), Classe 6.1 (8), PG II
ORM-D (< 0.1L)

Appellation réglementaire en vertu du TMD UN3289, Liquide toxique, Corrosif, Inorganique, n.o.s. (Acide phosphorique, Acide nitrique, Thiouree), Classe 6.1 (8), PG II
Quantité limitée (< 0.1L)

NOM-004-SCT2-1994

UN3289, Liquide toxique, Corrosif, Inorganique, n.o.s. (Acide phosphorique, Acide nitrique, Thiouree), Classe 6.1 (8), PG II

Quantité limitée (< 0.1L)

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fédéraux

Canada : Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique renferme tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

États-Unis : Fiche signalétique préparée conformément aux normes sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses (Norme CFR29 1910.1200).

Le Mexique : La fiche signalétique a été préparée conformément à NOM-018-STPS-2000.

Ingrédient	SARA Title III			Section 313
	Section 302 (EHS) TPO (lbs.)	Section 304 EHS RQ (lbs.)	CERCLA RQ (lbs.)	
Acide phosphorique	Non listé.	Non listé.	5,000	Non listé.
Acide nitrique	1,000	1,000	1,000	Oui.
Thiouree	Non listé.	Non listé.	10	Oui.

Régulations des états

Proposition 65 de la Californie :

Ce produit contient un composé chimique reconnu dans l'état de la Californie comme produit pouvant provoquer des cancers.

Ingrédient	Inventaires du monde	
	Canada LIS/LES	USA TSCA
Acide phosphorique	LIS.	Oui.
Acide nitrique	LIS.	Oui.
Thiouree	LIS.	Oui.

HMIS - Système d'identification des matières dangereuses

Santé - 3 Inflammabilité - 0 Risque Physique - 1

NFPA - Association nationale de protection contre l'incendie :

Santé - 3 Inflammabilité - 0 Réactivité - 1

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

Classification du SIMDUT :

Catégorie D1B - Matières toxiques

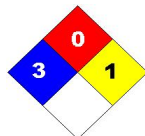
Catégorie D2A - Cancérogénicité

Catégorie E - Matières corrosives

Symboles de SIMDUT :



Classification du Mexique :



Bleu = Santé Rouge = Inflammabilité Jaune = Réactivité Blanc = Spécial

Estimation de risque : 0 = minimal, 1 = faible, 2 = modéré, 3 = grave, 4 = extrême

AGENCE DE SOURCE DES CLASSIFICATIONS CANCÉRIGÈNES :

OSHA (O)

Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle.

ACGIH (G)

Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux.

A1 - Confirmé étant carcinogène à l'homme.

A2 - Présumé carcinogène à l'homme.

A3 - Carcinogène animal.

A4 - Non qualifiable comme carcinogène à l'homme.

A5 - Non présumé carcinogène à l'homme.

IARC (I)

Centre International de Recherche sur le Cancer.

1 - L'agent (mélange) est carcinogène à l'homme.

2A - L'agent (mélange) est probablement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible et une évidence qu'il est carcinogène chez les animaux est aussi reconnue.

2B - L'agent (mélange) est possiblement carcinogène à l'homme; une évidence limitée que celui-ci est carcinogène à l'homme est disponible du fait qu'il n'y a pas d'évidence suffisante qu'il est carcinogène chez les animaux d'expérimentation.

3 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est pas classifiable du point de vue s'il est carcinogène chez l'homme.

4 - L'agent (mélange, exposition, circonstance) n'est probablement pas carcinogène à l'homme.

NTP (N)

Programme de toxicologie national.

1 - Connu être carcinogène.

2 - Anticipation raisonnable d'être carcinogène.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité :

L'information contenue dans ce document s'applique à ce matériel spécifique comme fourni. Il ne peut pas être valide pour ce matériel si elle est employée en combinaison avec n'importe quels autres matériaux. Il est la responsabilité de l'utilisateur de se satisfaire quant à la convenance et perfection de cette information pour le propre usage particulier de l'utilisateur.

Date d'échéance : Février 3, 2013

Numéro de version : 1.0

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

Phone : (519) 488-5126

www.nexreg.com